



Pour la liberté des universitaires et des chercheurs de dire :
« Stop aux massacres à Gaza et en Cisjordanie !
Cessez-le-feu immédiat ! »

Dans un courrier en date du 9 octobre, la ministre Sylvie Retailleau rappelait aux présidents et directeurs d'établissements la position officielle du gouvernement et leur enjoignait de « *prévenir toute situation susceptible de causer un trouble à l'ordre public* », ce qui, dans ce contexte, traduit la volonté d'imposer une parole officielle. FO ESR a dénoncé ce courrier et les menaces qu'il faisait peser sur les libertés académiques et l'indépendance des universitaires et des chercheurs (voir [ici](#)).

De la parole officielle à la chasse aux sorcières

Force est aujourd'hui de constater que la directive ministérielle a trouvé des relais divers et qu'un climat délétère se propage dans l'ESR, si bien que Mediapart peut titrer un article : « *Conflit israélo-palestinien : une chape de plomb s'est abattue sur l'université française* ».

En effet, des collègues, dans les universités comme au CNRS, subissent des intimidations, sont désignés à la vindicte sur les réseaux sociaux ou même menacés de poursuites disciplinaires en raison de leurs expressions à propos de la situation au Proche-Orient. Beaucoup de collègues, en particulier des spécialistes de la région concernée, disent qu'ils s'autocensurent ou refusent d'intervenir dans les médias.

« Défendre les libertés d'expression sur la Palestine : un enjeu académique »

FO ESR fait sien ce titre éloquent d'une tribune de plus de 1400 chercheurs (voir [ici](#)) et apporte tout son soutien aux universitaires ou aux chercheurs qui seraient entravés dans leur travail en raison de leur expression.

Les libertés académiques, l'indépendance des universitaires et chercheurs, qui leur garantit statutairement une entière liberté d'expression dans le cadre même de l'exercice de leur profession (exercice qui ne se borne pas aux salles de cours ou centres de recherche), sont les conditions mêmes de la progression du savoir. Elles ne sont pas solubles dans les positions officielles, même et surtout concernant Gaza !

La liberté d'expression syndicale elle aussi menacée

Des directeurs d'établissements ou d'unités ont de leur côté retransmis ou reformulé le courrier ministériel, comme une sorte d'avertissement à tous ceux suspectés *a priori* de vouloir « *causer un trouble à l'ordre public* » parce qu'ils refusent les injonctions liberticides ou s'opposent à des politiques mortifères.

Parmi ceux-ci, des syndicats. Ainsi le président de l'Université Savoie Mont-Blanc a suspendu arbitrairement l'accès aux listes de diffusion internes d'un syndicat CGT ayant communiqué sur la situation en Palestine. Il a même essayé de couper l'accès aux listes de diffusion à tous les syndicats, dont FO ESR, en exigeant d'eux la signature d'un « engagement » à rogner la liberté d'expression que leur garantissent pourtant tous les textes législatifs et réglementaires. FO ESR refuse de signer cet « engagement » et continuera à diffuser tous les documents que son mandat lui commande de

diffuser, ce mandat étant déterminé par ses mandants, non par le président de l'USMB ni par le gouvernement !

Étouffer les voix qui dénoncent le massacre de masse des civils Palestiniens ?

Pour FO ESR, il n'y a rien de fortuit dans le fait que les politiques de restrictions aux libertés de manifestation et d'expression, aux libertés académiques, à l'indépendance des universitaires et des chercheurs, aux libertés syndicales, s'exercent précisément toutes ensemble en ce moment, alors que Gaza est depuis des semaines soumis à des bombardements qui ont fait plus de 11 000 morts dont plus de 4000 enfants, alors que, selon l'Internationale de l'Éducation, « les bombardements ont également détruit 258 établissements d'enseignement, 9 universités et la plupart des structures de santé », alors qu'en France le président Macron, tout en s'inquiétant des « trop nombreuses pertes civiles », continue d'apporter son soutien au gouvernement Netanyahu et de refuser d'appeler au cessez-le-feu (ce que ne sont certes pas les « trêves humanitaires »).

Il s'agit d'étouffer toutes les oppositions et même toutes les voix discordantes, alors que s'est enclenchée la mécanique d'un massacre de civils Palestiniens annoncé, planifié et assumé.

FO ESR soutient tous les syndicalistes, les universitaires, les chercheurs, qui sont actuellement réprimés pour avoir pris position en défense des Palestiniens, contre la guerre.

Les atrocités commises contre les civils israéliens ne peuvent justifier les massacres des populations civiles en Palestine. Avec sa Confédération, dès la première heure, FO ESR s'est exprimé pour le cessez-le-feu.

FO ESR exprime sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs palestiniens et israéliens, et de leurs syndicats. FO ESR se joint à l'exigence des peuples du monde entier qui manifestent massivement pour la paix depuis des semaines.

Avec sa fédération, la FNEC FP-FO, FO ESR appelle tous ses syndicats à souscrire aux appels intersyndicaux et à se joindre aux rassemblements ou manifestations pour le cessez-le feu immédiat, pour que cessent les massacres à Gaza et en Cisjordanie.

« Le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix. » (Déclaration des 1 435 délégués au Congrès constitutif de la Cgt-FO le 13 avril 1948)